Maître Nelly GOYATTON
Notaire

LES MESURES SANITAIRES DE NOTRE OFFICE

Bientôt, vous vous rendrez dans notre office et nous vous y accueillerons avec plaisir.
En raison de la crise sanitaire actuelle, nous avons mis en place un certain nombre de mesures de protection afin de garantir votre santé ainsi que celle de nos collaborateurs.
Nous savons que, comme nous, vous mettez les impératifs de santé au-dessus de toutes autres considérations et que vous voudrez bien accepter les contraintes que cela peut représenter.
Aussi, nous vous remercions de prendre en compte les règles suivantes et de les respecter, ainsi que nous nous y engageons nous-mêmes.

Le port d'un masque grand public est obligatoire lors de l'entrée dans l'Office notarial. L'office notarial ne sera pas en mesure de vous en fournir.

Il vous est demandé d'être **à l'heure au rendez-vous**.

A votre arrivée, nous vous remercions de vous signaler à l'accueil dont l'accès est restreint à une personne à la fois. Vous serez alors convié à **patienter à l'extérieur** jusqu'à que l'on vienne vous chercher.

Avant l'entrée dans un bureau, vous serez invité à vous **désinfecter les mains** au moyen d'un gel hydroalcoolique mis à votre disposition.

Il vous sera demandé de respecter une distance de **1 mètre a minima** entre les personnes, les bureaux étant aménagés à cet effet. Les chaises seront positionnées en respect des mesures de distanciation : merci de ne pas les bouger.

Des gants à usage unique seront mis à votre disposition pour le stylet en cas de signature électronique. Nous vous remercions de prévoir également un **stylo personnel**.

Nous vous remercions de votre compréhension – Ensemble contre le virus